

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION ORDINAIRE du CONSEIL d'ADMINISTRATION

TENUE LE 16 JANVIER 2009

Onze présents : Jacques BATAILLE – Frédéric BERTRAND – Philippe CHEKROUN – André GONZALÉS – Jean KACZMAREK – Alain LEFRANC – Patrice MOUTON – Bernard PARIS – Henri SOUILLARD – Jean-Marie TERRASSON -- Jean-Claude VIGNAUD

Excusés : Eric COURCAUD – Jacques FROISSART – Pascal GOUMARD – Tanguy VITEAU

Nombre de présents et pouvoir pour voter : 11

ORDRE du JOUR

- Point de situation
 - Préparation AGO 2009
 - Questions diverses.
-

Ouverture de séance à 20 h 50 par le Président et lecture du PV du Conseil extraordinaire du 1^{ier} décembre 2009.

Le Président commence ensuite la séance et présente 2 nouvelles candidatures que voici :
SIMON Denys – WARFVINGE Kristoffer.

Les 2 candidats sont acceptés par le Conseil et bienvenus à l'ACLR.

Informations diverses :

- La société APEX, en dépôt de bilan, n'a toujours pas de repreneur. Cependant, grâce à une subtilité administrative, les avions Robin ne sont pas considérés comme orphelins. La situation est assez complexe en raison des différentes sociétés impliquées dans la détention des plans des avions Robin. Le président rappelle qu'il est fortement déconseillé de casser quoi que ce soit sur le BT.
- JJ COCAGNE a obtenu sa qualification de FI. Le conseil lui adresse ses félicitations.
- Mme FAUCHER, qui souhaite faire de l'instruction au sein du club, ne semble pas faire preuve d'une grande motivation. Sa demande est pour le moment mise en attente.
- C.SALAGNAD a été relaxé dans l'affaire qui l'opposait à la LPO, (Ligue Protectrice des Oiseaux), pour un vol à moins de 1000 pieds au-dessus de la baie de l'Aiguillon. Le tribunal a prononcé la relaxe en raison d'une erreur de droit (information aéronautique non à jour au moment du dépôt de la plainte).
- Une nouvelle page météo est en place sur le site Internet du club.
- Chaque membre a désormais accès à son compte pilote grâce à la nouvelle version d'Openflyers. L'approvisionnement du compte par carte bancaire devrait être opérationnel à la fin du mois de janvier.
- Le Tour de France des Jeunes Pilotes organisé cette année possède la particularité de ne pas avoir de présélection régionale. Les candidats seront sélectionnés sur la base d'une navigation qu'ils devront effectuer entre le 1^{ier} et le 10 mai. Cette navigation sera enregistrée sur un GPS sans écran et sera envoyée au comité de sélection. Les candidats ainsi présélectionnés devront passer des épreuves théoriques à Paris. Au final entre 40 et 45 candidats seront sélectionnés pour participer au Tour.
- Le 12 février 2009 aura lieu au club une réunion d'un club d'entreprises de la périphérie de La Rochelle. Cela permettra de faire découvrir notre activité à d'éventuels futurs membres.
- Le 19 avril 2009 aura lieu à Saint-Jean-d'Angély un rallye aérien organisé par le Comité Régional aéronautique. La durée du vol sera d'environ 35 à 40 minutes et devrait permettre à tous de découvrir cette discipline.

ORDRE du JOUR :

Modification de la charte d'instructeur bénévole.

Il est proposé de mettre à jour la charte de l'instructeur bénévole afin de mieux préciser les engagements réciproques entre le club et les instructeurs. P. CHANSIGAUD a rédigé une proposition qui est discutée.

En préambule J. KACZMAREK indique que tout instructeur doit se conformer aux règles définies collégialement par les autres déjà en fonction au sein du club. Il lui est cependant possible de soumettre des demandes concernant l'évolution de ces règles qui seront examinées en conseil d'instruction.

Puis le président propose que ce soit le bureau, et non le conseil d'administration, (pour plus de réactivité), qui examine le cas où l'instructeur n'a pu assurer l'ensemble de ses heures prévues. Il est précisé qu'en cas de contestation de la décision prise par le bureau le cas sera examiné par le CA. F. BERTRAND fait remarquer qu'une partie de l'article 5 présente des détails financiers qui ne semblent pas avoir leur place dans une charte définissant les engagements entre le club et les instructeurs.

L'article 7, concernant les conditions pour faire de l'instruction en dehors du club, semble également à mieux préciser.

P. MOUTON propose de reprendre cette charte en synthétisant les remarques puis de la soumettre aux membres du CA via un courrier électronique pour approbation.

Point de situation :

- Concernant le DA40, le nouveau moteur a été commandé. Il est un peu plus cher que prévu car les montants communiqués lors du dernier conseil étaient HT. Il sera amené normalement la dernière semaine de janvier à Chartres pour le changement du moteur et réparation de plusieurs défauts constatés sur l'avionique. Le temps d'immobilisation est estimé à 3 semaines. Cette opération est financée par un emprunt de 32 k€ souscrit par le club auprès de notre partenaire, la Caisse d'Épargne.
- J. BATAILLE demande quelles sont les durées de garantie qui seront applicables (cellule, avionique, moteur) au MP. Le président doit se renseigner.
- Il reste 130 h de potentiel sur le BT. Un nouveau moteur a été retenu auprès de la société RECTIMO (Chambéry) pour un montant de 16 k€. Cela revient moins cher que de commander le moteur LYCOMING aux États-Unis.
- Pour les autres appareils leur potentiel est le suivant :
 - RO : 250 h
 - MT : 300 h
 - RH : 1000 h
- En 2008, il a été réalisé 1939 h. L'ensemble des indicateurs sont en augmentation. La météo exécrable du mois de novembre ne nous a pas permis d'atteindre les 2000 h.
- Concernant l'année 2009, nous sommes, au 16 janvier, 106 membres à avoir repris notre cotisation.
- Les nouvelles balises de détresse portables (406 MHz) ont été commandées car il est possible de bénéficier de mesures transitoires en produisant une preuve de commande jusqu'au 1^{er} juillet 2009. Les anciennes devront être désactivées et démontées. Deux points à noter :
 - Le coût est de 1920 €, (4 x 480 €), mais le club bénéficie d'une aide de la FFA d'un montant de 800 €, soit 200 € par balise.
 - Le DA40 est d'origine équipé d'une balise fixe répondant à ce nouveau standard.
- Il est rappelé concernant la sécurité des vols qu'il est important de bien remettre les flammes après chaque vol. Si de l'eau s'introduit puis gèle, cela peut conduire à fausser l'information donnée par le badin !...

Préparation de l'AGO 2009 :

Après concertation et prise en compte de réunions déjà existantes et des vacances scolaires, il est décidé de fixer la date de la prochaine assemblée générale au matin du dimanche 15 mars 2009.

Il est également décidé, pour adopter un fonctionnement similaire à de nombreuses associations, de ne plus procéder au vote sur le rapport d'activité et le rapport moral. Seul le rapport financier doit être approuvé par vote.

Les membres sortants seront : Philippe CHEKROUN, André GONZALÉS, Jacques FROISSART, Patrice MOUTON, Bernard PARIS, Jean-Marie TERRASSON.

Questions diverses :

- J. KACZMAREK pose la question sur l'autorité que peut avoir un membre du CA sur le comportement d'un membre du club. Le président précise, avec l'approbation de l'ensemble des administrateurs, que tous les membres du CA doivent se sentir responsables et ne doivent pas hésiter à faire remarquer et à intervenir en présence d'un comportement dangereux ou pouvant entraîner des dégradations.
- P. MOUTON souligne la bonne initiative concernant la sortie club à Angers organisée le 7 février par JM TERRASSON.
- Concernant des cours d'anglais aéronautique, P. MOUTON précise qu'ils pourraient être organisés avec le retour de JJ COCAGNE.
- J. BATAILLE pose la question sur l'organisation éventuelle d'une journée « Portes ouvertes ». Le Président indique que cela est extrêmement lourd à organiser et qu'une telle manifestation ne sera pas organisée cette année. En remplacement il est proposé d'étudier le principe d'une journée de rassemblement de voltigeurs avec demande de la création temporaire d'un axe de voltige sur le terrain. Cependant un tel rassemblement ne pourra bénéficier d'aucune publicité sous peine de devoir être considéré comme manifestation aérienne.
- J. KACZMAREK souligne l'intérêt qu'il y aurait à créer et à utiliser un simulateur, notamment pour l'instruction concernant le DA40.
- JC VIGNAUD est chargé par le Président d'étudier un dispositif de protection concernant les bords des portes du hangar pour éviter des incidents avec les ailes des appareils notamment avec le DA40 qui possède une envergure importante.

La séance se termine à 22 h 45, la date du prochain conseil sera fixée après l'élection du nouveau CA.

Le Président

Le Secrétaire Général

Patrice MOUTON

Frédéric BERTRAND